



Travailler à nouveau à plein temps et être mère? Pourquoi pas ?

Vous attendez un enfant et vous avez décidé de reprendre le travail à temps plein ou à un taux partiel élevé après le congé de maternité. Il s'agit d'une décision courageuse mais justifiée qui mérite d'être reconnue et soutenue. Malheureusement, les mères qui retournent travailler à l'extérieur du foyer après la naissance de leur enfant doivent encore lutter contre les préjugés. Vous trouverez ici des conseils et des arguments pour vous aider à oser franchir le pas.

S'il est tout à fait normal que les pères continuent à travailler à un rythme soutenu après la naissance de leur enfant, les mères qui font de même sont encore une minorité. Rien d'étonnant à cela, car le préjugé de la "mauvaise mère" et les accusations absurdes comme celle selon laquelle une femme n'aime pas ses enfants lorsqu'elle retourne travailler à temps plein persistent. Pour emprunter cette voie, il faut avoir la peau dure et beaucoup de confiance en soi. Les arguments suivants devraient vous conforter dans votre décision.

Vous voulez utiliser à bon escient votre formation durement gagnée

Vous avez investi beaucoup d'énergie, de temps et de passion pour acquérir des connaissances et des compétences utiles sur le marché du travail. L'argent public a également été dépensé pour votre formation. Tout cela serait gaspillé si, contre vos souhaits et vos idéaux, vous deviez abandonner votre emploi à la naissance de votre enfant ! Chacun a le droit d'exercer la profession pour laquelle il a été formé, ou toute autre profession.

Faire progresser sa carrière sans obstacles

Lorsque les femmes veulent réintégrer le marché du travail après quelques années de pause familiale, elles sont souvent confrontées à d'innombrables pierres d'achoppement et obstacles. Les raisons sont multiples : d'une part, il existe encore de nombreux préjugés à l'encontre des mères sur le marché du travail, d'autre part, une interruption de l'activité profession-

nelle conduit souvent les femmes à perdre confiance en elles-mêmes et en leurs capacités.

Lorsque vous reprenez le travail après 14 semaines de congé de maternité et que vous continuez à travailler avec le même temps de travail qu'avant l'accouchement, vous n'êtes pas confrontée à de tels problèmes.

Certes, lorsque les femmes disent à leurs supérieurs qu'elles veulent continuer à travailler après l'accouchement comme avant, elles sont souvent confrontées, dans un premier temps, à l'incompréhension et leur décision est remise en question. C'est désagréable, mais ça va passer. En retour, elles ne perdent pas le contact avec les évolutions de leur secteur ni la confiance en leurs propres capacités.

Satisfaction personnelle et impact sur la vie familiale

Les femmes qui ont choisi cette voie témoignent qu'elles sont plus heureuses et plus épanouies que si elles étaient restées à la maison. Cela peut avoir un effet positif sur la relation parent-enfant et le couple.

Néanmoins, les mères qui travaillent à plein temps sont encore difficilement acceptées. Certaines femmes ne s'attendent pas au vent contraire auquel elles sont confrontées suite à leur décision de reprendre le travail à plein temps. L'incompréhension ne rend pas la décision mauvaise; elle montre à quel point notre société est encore loin de reléguer les modèles classiques du passé.

Il peut être utile de s'associer à des personnes partageant les mêmes idées pour se soutenir mutuellement. De cette façon, non seulement vous vous épanouis-



sez, mais vous ouvrez également la voie à d'autres personnes partageant les mêmes idées.

Un niveau de vie assuré, même à la retraite

Sur le plan financier également, vous restez mieux assurée et restez plus indépendante que si vous réduisez votre temps de travail ou l'abandonnez complètement. Cela aura un impact positif énorme sur vos rentes. Le système de retraite suisse repose sur trois piliers.

1. **Le premier pilier**, appelé "rente AVS", vise à assurer vos moyens de subsistance après la retraite. Elle est versée à tous les assuré.e.s et a pour but de prévenir la pauvreté dans la vieillesse. En revanche, ceux qui veulent assurer leur niveau de vie habituel dépendent des rentes du deuxième pilier, la prévoyance professionnelle. Ici, en particulier, il en vaut la peine si vous avez travaillé toute votre vie (à un taux élevé).
2. En effet, les pensions du **2e pilier** reflètent la durée et le montant des cotisations versées au cours de la vie professionnelle. Chaque année pendant laquelle une femme a travaillé à temps partiel ou pas du tout réduit le montant de la rente qui est finalement versée. Les lacunes ainsi créées peuvent être compensées par des rachats auprès des caisses de pension, mais selon la durée de l'interruption, il s'agit de dépenses financières énormes. En cas de divorce, les rentes des femmes dont la carrière a été interrompue plus longtemps sont donc souvent très faibles et les retraitées sont tributaires des prestations complémentaires. En revanche, celles qui n'ont pas interrompu leur vie profes-

sionnelle ont généralement non seulement cotisé en continu, mais aussi avec des montants plus élevés, car le salaire augmente généralement avec les années de service, ainsi que le montant effectif versé à la prévoyance professionnelle chaque année.

3. Enfin, il y a le **3ème pilier**, la prévoyance privée. Les cotisations sont volontaires et, contrairement au premier et au deuxième pilier, il n'y a pas de mécanisme de redistribution, c'est-à-dire que les avoirs épargnés sont intégralement versés. Il est souvent plus facile de cotiser au troisième pilier et de s'assurer une retraite supplémentaire si les deux parents travaillent que si un seul travaille.

La garantie des rentes et le maintien du niveau de vie après la retraite sont des sujets compliqués comportant de nombreux pièges qui poussent de nombreuses personnes à leurs limites. Mais même si vous assurez vos rentes par des versements réguliers, il est important d'examiner la prévoyance et de la planifier avec votre partenaire.

Si vous êtes membre d'un syndicat, celui-ci propose des cours à prix réduit, voire gratuits, où vous pourrez obtenir les meilleures informations (voir www.formation-arc.ch).